

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DVD 13** Modernisation du stationnement de surface – Fourniture et pose de claviers alphanumériques et d'écrans couleur sur les horodateurs – Marché de services négocié avec la société PARKEON.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-21.6 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 35-II-8 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 19 avril 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer avec la société PARKEON un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour la fourniture et pose de claviers alphanumériques et d'écrans couleur sur les horodateurs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame le Maire de Paris est autorisée à signer avec la société PARKEON, attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres, un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour la fourniture et pose de claviers alphanumériques et d'écrans couleur sur les horodateurs.

Article 2 : Sont approuvés l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 3 : Le marché est attribué au montant de 7 628 182,48 euros HT pour la partie forfaitaire, la partie fractionnée à bons de commande étant comprise entre un minimum de 100 000 euros HT et un maximum de 500 000 euros HT pour une durée de 24 mois.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement de la Ville de Paris, chapitres 20, 21 et 23, articles 2031, 2032, 2051, 2152 et 2315, rubrique 820-3, mission 61000-99-070, au titre des exercices 2016 et 2017, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

**Anne HIDALGO**